

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-25-1119 du 30/05/2025**

Arrêté du 27 mai 2025

ARRÊTÉ PORTANT MUTATION ET AFFECTATION D'INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES  
DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - ANNÉE 2025

**Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A**

### **RÉSUMÉ**

Le présent document liste les inspecteurs des Finances publiques mutés et affectés dans les établissements d'enseignement au titre de l'année 2025.

Date d'application : 01/07/2025

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION ET AFFECTATION D'INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - ANNÉE 2025.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION ET AFFECTATION D'INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES  
DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - ANNÉE 2025**



**ARRÊTÉ**

portant mutation et affectation d'inspecteurs des Finances publiques  
dans les établissements d'enseignement - année 2025

**LA MINISTRE AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE,  
CHARGÉE DES COMPTES PUBLICS**

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions, notamment ses articles 14-4<sup>a</sup> et 24 ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux corps de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu les demandes des intéressés.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les inspecteurs des Finances publiques, dont les noms suivent, sont affectés à l'École nationale des Finances publiques (ENFiP) sur les postes indiqués ci-après :

Identification			Ancienne situation		Nouvelle situation		
NOM	Prénom	Matricule SIRHIUS	CSRH	Ancienne affectation	CSRH	Nouvelle affectation	Date d'effet
BEAUBERNARD	AXEL	000002250006	340	DDFiP VAR VAR TOUT EMPLOI	SARH	ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES CLERMONT-FERRAND ENSEIGNANT	01/09/2025
BERNARD	DELPHINE	000002360081	SARH	ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES LYON DIRECTION	SARH	ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES LYON ENSEIGNANT	01/09/2025
BLATEYRON	CHRISTELLE	000002356376	630	DDFiP ALLIER  LISTE D'APTITUDE	SARH	ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES NEVERS ENSEIGNANT	01/09/2025
BOLVIN	SÉBASTIEN	000002330379	590	DDFiP SEINE-SAINT-DENIS SEINE-SAINT-DENIS TOUT EMPLOI	SARH	ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES NOISY-LE-GRAND ENSEIGNANT	01/09/2025
CRUCCIOLI	JULIE	000002250188	SARH	ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES NOISY-LE-GRAND ENSEIGNANT	SARH	ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES LYON ENSEIGNANT	01/07/2025
EL AMMOURI	CAROLINE	000002333614	590	DRFiP HAUTS-DE-FRANCE ET NORD NORD TOUT EMPLOI	SARH	ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES LILLE DIRECTION FORMATION PROFESSIONNELLE	01/09/2025
LAIDI	YOUSSEF	000003027630	570	DDFiP ARDENNES ARDENNES TOUT EMPLOI	SARH	ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES LYON ENSEIGNANT	01/09/2025

Identification			Ancienne situation		Nouvelle situation		
NOM	Prénom	Matricule SIRHIUS	CSRH	Ancienne affectation	CSRH	Nouvelle affectation	Date d'effet
LAMEYNARDIE	STÉPHANE	000002258143	SARH	SERVICES CENTRAUX NOISY-LE-GRAND SSI-DPN-DTNUM	SARH	ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES NOISY-LE-GRAND ENSEIGNANT	01/09/2025
LEBOUC	FRANÇOIS	000002328011	590	DDFiP VAL-DE-MARNE VAL-DE-MARNE TOUT EMPLOI	SARH	ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES NOISY-LE-GRAND ENSEIGNANT	01/09/2025
LECERF	ELIOTT	000003048517	SARH	DRFiP ÎLE-DE-FRANCE ET PARIS PARIS TOUT EMPLOI	SARH	ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES NOISIEL ENSEIGNANT	01/09/2025
LEPETIT	RICHARD	000002378265	SARH	SCBCM PREMIER MINISTRE PARIS DIRECTION	SARH	ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES NOISIEL ENSEIGNANT	01/09/2025
MAURIOL	CHANTAL	000002328953	590	DDFiP SEINE-SAINT-DENIS SEINE-SAINT-DENIS TOUT EMPLOI	SARH	ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES NOISIEL ENSEIGNANT	01/09/2025
MEKAOUI	SONIA	000003069705	340	DRFiP PACA ET BOUCHES-DU- RHÔNE BOUCHES-DU-RHÔNE TOUT EMPLOI	SARH	ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES LYON ENSEIGNANT	01/09/2025
MOREAU	ISABELLE	000002324942	630	DDFiP PUY-DE-DÔME PUY-DE-DÔME TOUT EMPLOI	SARH	ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES CLERMONT-FERRAND ENSEIGNANT	01/09/2025

Identification			Ancienne situation		Nouvelle situation		
NOM	Prénom	Matricule SIRHIUS	CSRH	Ancienne affectation	CSRH	Nouvelle affectation	Date d'effet
NICOLAS	KEVIN	000002329662	630	DiSI SUD-EST & OUTRE-MER MARTINIQUE PROGRAMMEUR SYSTÈME D'EXPLOITATION	SARH	ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES TOULOUSE ENSEIGNANT	01/07/2025
PONS	GUILHAUME	000002350207	630	DDFiP HAUTE-LOIRE LISTE D'APTITUDE	SARH	ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES CLERMONT-FERRAND ENSEIGNANT	01/09/2025
RICHTER	JEAN-FRANÇOIS	000002270550	620	DDFiP HAUTS-DE-SEINE HAUTS-DE-SEINE TOUT EMPLOI	SARH	ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES NOISY-LE-GRAND ENSEIGNANT	01/09/2025
SAHRAOUI	MOURAD	000003027648	620	DDFiP HAUTS-DE-SEINE HAUTS-DE-SEINE TOUT EMPLOI	SARH	ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES NOISIEL ENSEIGNANT	01/09/2025
SENELAS	MARINA	000002493571	630	DDFiP PUY-DE-DÔME PUY-DE-DÔME TOUT EMPLOI	SARH	ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES CLERMONT-FERRAND ENSEIGNANT	01/09/2025

**Article 2 :** Les modalités de prise en charge des frais de résidence des intéressés sont appréciées par la direction d'ancienne affectation dans les conditions fixées dans le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés.

**Article 3 :** Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFiP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administratif, dans un délai de deux mois, à compter de la publication au BOFiP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 27 MAI 2025  
POUR LA MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION  
L'ADMINISTRATRICE D'ÉTAT  
CHEF DU BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ  
ET CARRIÈRE DES A+ ET A »

VALÉRIE-LAURE SICARD

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2268-0756